



COMMUNIQUE DE PRESSE DU CLUB DE PARIS ET DE L'IIF

REUNION ANNUELLE DU CLUB DE PARIS AVEC LES CREANCIERS NON MEMBRES DU CLUB DE PARIS ET DU SECTEUR PRIVE

Mercredi 16 juin 2010, le Club de Paris et l'Institute of International Finance ont conjointement organisé pour la dixième année consécutive la rencontre annuelle entre les créanciers du Club de Paris, des représentants de créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et des représentants du secteur privé. Des représentants du FMI et de la Banque mondiale ont assisté à cette réunion.

Comme les années précédentes, des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris ont été invités à cette réunion. Des représentants du Brésil, d'Israël, du Koweït, de la Pologne, de la République de Corée et de la Roumanie y ont pris part.

Les créanciers ont débattu de plusieurs sujets financiers internationaux d'actualité.

La discussion s'est tout d'abord concentrée sur les questions spécifiques de dette dans plusieurs pays, notamment en Islande, au Kazakhstan, en Ukraine et à Dubaï, dans le contexte de la crise financière internationale et de l'application du cadre volontaire et fondé sur le marché des Principes sur les flux de capitaux stables pour aider à la promotion de solutions coopératives dans les relations débiteur-créancier.

Puis, les créanciers ont parlé des cas récents de poursuites judiciaires intentées par des créanciers à l'encontre des pays pauvres très endettés et ont discuté des initiatives pour évaluer et faire face aux agissements des créanciers procéduriers. Les créanciers du Club de Paris ont rappelé l'importance des pratiques de prêt et d'emprunt soutenables, et souligné à cet égard le rôle du Cadre de Soutenabilité de la Dette développé par le FMI et la Banque Mondiale.

La discussion a ensuite porté sur le renforcement du rôle des administrateurs dans les émissions obligataires de manière à améliorer la coordination entre créanciers obligataires en cas de restructuration.

Les créanciers ont également évoqué les activités récentes de restructuration de la dette du Club de Paris, en insistant sur les questions de comparabilité de traitement, en Côte d'Ivoire, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine et aux Seychelles. Enfin les créanciers ont discuté des derniers développements sur la situation de la dette de l'Argentine.